



COMMUNE DE ROLLE

Grand-Rue 44 - CP 1224 - 1180 Rolle
Tél. 021 822 44 44 - www.rolle.ch

MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 11 décembre 2018



Législature 2016 - 2021

Communiqué de la Municipalité N° 21

Rolle, le 26 novembre 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 11 décembre prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Engagement d'une auxiliaire patrouilleuse. Cette décision fait suite à la démission, pour raison d'âge, de M. Luigi Brancato, un patrouilleur scolaire actif 6 années durant au service de la Commune. Mme Houda Roudani, domiciliée à Rolle, a été retenue pour la fonction, avec effet immédiat.

2. Finances communales – projet de nouvelle péréquation financière

Comme annoncé par le communiqué N° 20, contact a été pris avec l'Union des Communes Vaudoises aux fins d'évoquer la situation surréaliste des finances rolloises. De cette visite, on retiendra que « Rolle n'est pas aux yeux de l'UCV un cas particulier, et qu'aucune défense concrète ne s'avère possible de sa part ; il convient, selon son comité, d'attendre la révision de la péréquation »... Par lettre du 7 novembre, le Conseil d'Etat a pris acte de la résolution signée le 30 août par une majorité de syndics du district de Nyon, qui exprimaient leur inquiétude quant à l'entrée en vigueur de la RIE III, notamment. Le gouvernement vaudois relève que le système péréquatif en vigueur a été soutenu par l'UCV et le Grand Conseil et que la nouvelle péréquation intercommunale entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, rappelant aussi les Fr. 50 millions versés aux communes. L'espoir du Conseil d'Etat, d'avoir ainsi répondu aux attentes des syndics, laisse songeur... S'agissant enfin du rendez-vous sollicité auprès de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, il a finalement été accordé (après aimable relance) et fixé au 5 décembre prochain ; c'est la cheffe du Service des communes et du logement, Mme Corinne Martin, déléguée par le Conseil d'Etat, qui fera le déplacement de Rolle.

3. Amendement du budget 2019 (préavis 2016-2021 / N° 32).

Les conclusions amendées du préavis 2016-2021 / N° 31 (Arrêté d'imposition 2019) imposent la correction des postes budgétaires relatifs au chapitre 2100 Impôts. Le maintien d'un taux d'imposition à 59.5 % pour l'année 2019, au lieu des 67.5 proposés, et d'un impôt foncier inchangé à 1.0 ‰ contre 1.3, corrigent en effet le résultat de l'excédent de dépenses annoncé. Ce déficit passe ainsi de Fr. 5'022'697.— à Fr. 9'746'020.—. De son côté, la marge négative d'autofinancement qui en découle s'établit à Fr. 6'335'510.— (en lieu et place d'une marge négative de Fr. 1'612'187.—). Cela constitue une diminution globale de Fr. 4'723'323.— des revenus fiscaux escomptés. La Municipalité a décidé de ne pas amender davantage un budget au découvert surréaliste et finalement politique face à la RIE III, la péréquation intercommunale et le rapatriement de capitaux étrangers aux USA... Il conviendra en parallèle, le moment venu en fonction des décisions du Conseil communal, de requérir du Conseil d'Etat l'autorisation d'emprunter Fr. 6.4 millions au titre de couverture partielle des dépenses de fonctionnement de l'année 2019, par une ligne de crédit budgétaire de la même somme, sans dépassement du plafond d'endettement de la Commune.

4. Histoires d'eaux

La Municipalité avait été informée du phénomène dit de « l'eau jaune » rencontré par certaines communes de la région l'été dernier. Cette coloration inoffensive présente à certains endroits du réseau est due à de l'eau agressive qui ronge et dissout le dépôt ferricalcique présent dans l'intérieur des conduits du réseau d'eau potable. Cette agressivité de l'eau provient d'une plus forte concentration d'eau du Léman traitée à Champ Jaillet dans le mélange distribué qui contient peu de sources en période sèche. Des mesures correctives ont été prises pour réguler la chose (régulation PH) ; une demande de crédit sera d'ailleurs déposée le 6 décembre prochain par le SIDERE. Par ailleurs, le Service Intercommunal de Distribution d'Eau potable de Rolle et Environs signale aussi que selon des rapports de la société Hydro-Geo, « des problèmes de turbidité (teneur d'un fluide en matières en suspension, qui le troublent) sont apparus sur les sources de Rolle jusqu'à dix fois la norme autorisée ». Là aussi, des mesures ont été prises pour détourner, le temps nécessaire, ces sources aux eaux claires jusqu'à ce que la situation revienne à la normale.

5. Téléphonie et informatique

C'est avec succès que la transition téléphonique entre les systèmes analogique et numérique s'est effectuée le mois dernier, sans inconvénients pour les utilisateurs. Pour ce qui concerne la migration de l'ERP, les travaux de préparation se poursuivent au terme des scénarios de travail convenus avec les deux prestataires encore en lice pour l'implémentation du nouveau système d'exploitation. En revanche, la mise en place du nouveau programme informatique de gestion du port est provisoirement reportée en raison d'un problème de santé du mandataire.

6. Police infos

Une recrudescence de vols dans les grandes surfaces commerciales de la Commune a plus particulièrement touché la gent féminine au cours du mois dernier ; afin d'y remédier autant que faire se peut, une mesure de prévention a été mise en place par les agents de la Sécurité publique, par flyers interposés glissés subrepticement dans les sacs (restés ouverts sur les caddies) des clientes ; avec une « interpellation constructive » de celles-ci dans la foulée. Les derniers contrôles de vitesse effectués par la Gendarmerie, qui alterne les sites de surveillance, mettent en exergue un taux très faible d'infractions à la LCR sur la route de Gilly : 8 automobilistes ont en effet été dénoncés sur 518 véhicules contrôlés. Un taux supérieur est en revanche enregistré sur l'avenue du Jura, dont le prochain passage du « bureau du radar » ne fait bien sûr pas l'objet d'une annonce préalable...

La fermeture du parking provisoire du Château, prévue le 20 décembre prochain, est confirmée selon le planning prévu. La partie du parking Coop actuellement occupée par l'entreprise Perrin sera rendue aux automobilistes dès le 20 décembre, avec une durée de stationnement de 2 heures. La Municipalité a par ailleurs décidé qu'aucune gratuité de parage (Tête Noire et tennis) ne sera accordée pour les fêtes de fin d'année, et que la « Trêve de Noël » (amendes de stationnement converties en avertissements) habituelle les 2 semaines précédant Nouvel-an ne sera pas reconduite en 2018.

7. Projet de bassin de rétention du Famolens

Reportée pour des questions techniques relevant de l'organisation interne des CFF, dont les voies de chemin de fer jouxtent en partie le site retenu le long du bois de la Bigaire, la mise à l'enquête du projet de bassin de rétention est fixée au 8 janvier 2019. Une séance d'information publique est prévue au Casino-Théâtre le 14 du même mois à 20h.00.

8. Fuites de gaz - réparations urgentes

Elles ont été justifiées par des mesures du taux de perte de gaz sur le réseau rollois, ensuite de contrôles effectués par la société Corelltech dans le cadre du mandat confié aux SIL. Constat a ainsi été dressé d'une fuite sur domaine privé à l'avenue de la Gare ; s'agissant du réseau communal, 3 fuites sont à réparer d'urgence à la route des Quatre-Communes, dans le bois des Vernes et à l'avenue du Jura. Des sondages seront réalisés avant la réparation des fuites par les SIL, des interventions techniques comptabilisées en fin d'année selon les termes du contrat.

9. Opération de dératisation à la plage

Révélee par le Quotidien de La Côte le 23 novembre, sous le titre « De la mort-aux-rats empoisonne la sérénité des amis des chiens », cette affaire a défrayé la chronique et alimenté les réseaux sociaux, ces derniers accusant à tort les gérants du camping d'être à l'origine du drame. L'enquête de la gendarmerie, finalement classée sans suite par la justice, a permis de remonter à l'origine de cette opération menée par une société mandatée par la Commune, selon un processus renouvelé 3 fois l'an sur le site de la plage ; et qui n'a jamais provoqué le moindre accident jusqu'au 21 novembre 2018. La Direction générale de l'environnement (DGE) mène une enquête en parallèle afin de connaître les tenants et aboutissants de cette affaire. La Municipalité n'a donc pas à intervenir dans l'intervalle, se contentant de souligner, à toutes fins utiles, la non implication des gérants du camping et de son personnel de Voirie dans cette opération de dératisation. Elle remercie le Conseil communal d'en prendre acte.

10. Informations sur le nouvel horaire CFF « Travaux Léman 2030 »

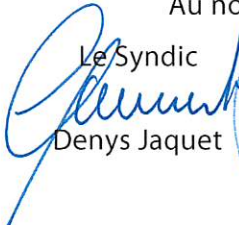
La Municipalité a le plaisir de signaler que les usagers rollois des CFF, en réponse à leurs nombreuses sollicitations, bénéficient désormais, à compter du 9 décembre 2018, d'une cadence intégrale semi-horaire entre 05h.45 et 00h.30. Un extrait des horaires est annexé à ce communiqué pour toute information utile.

11. Horaires de fin d'année

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du vendredi 21 décembre à 16h.00 jusqu'au jeudi 3 janvier 2019 à 08h.00. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Denys Jaquet



Le Secrétaire



Pascal Petter



Départ

Abfahrt-Partenza-Departure

Gare de Rolle

9 décembre 2018 – 28 juillet 2019

3 00

		Vole
315 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
⑥, ⑦ ainsi que 1 jan sauf 20 avr		

4 00

		Vole
415 RE	Gland-Nyon-Coppet-Versix-Genève-Genève-Aéroport →	2
445 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

5 00

		Vole
515 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
545 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
545 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

6 00

		Vole
615 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
615 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
645 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
645 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

7 00

		Vole
715 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
715 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
745 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
745 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

8 00

		Vole
815 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
815 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
845 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
845 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

9 00

		Vole
915 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
915 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
945 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
945 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

10 00

		Vole
1015 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1015 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1045 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1045 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

11 00

		Vole
1115 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1115 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1145 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1145 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

12 00

		Vole
1215 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1215 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1245 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1245 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

13 00

		Vole
1315 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1315 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1345 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1345 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

14 00

		Vole
1415 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1415 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1445 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1445 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

15 00

		Vole
1515 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1515 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1545 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1545 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

16 00

		Vole
1615 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1615 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1645 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1645 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

17 00

		Vole
1715 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1715 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1745 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1745 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

18 00

		Vole
1815 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2

1815 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1845 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1845 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1

19 00

		Vole
1915 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
1915 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
1945 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
1945 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1

20 00

		Vole
2015 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
2015 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
2045 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
2045 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1

21 00

		Vole
2115 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
2115 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
2145 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
⑤, ⑥ sauf 19 avr		
2145 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
2147 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
①-④, ⑦ ainsi que 19 avr sauf 31 déc		

22 00

		Vole
2211 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
⑤, ⑥ sauf 19 avr		
2214 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
⑤, ⑥ ainsi que 31 déc sauf 19 avr		
2214 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
①-④, ⑦ ainsi que 19 avr		
2221 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
①-④, ⑦ ainsi que 19 avr sauf 31 déc		
2245 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
①-④, ⑦ ainsi que 19 avr sauf 31 déc		
2246 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
⑤, ⑥ ainsi que 31 déc sauf 19 avr		
2246 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
⑤, ⑥ sauf 19 avr		
2252 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
①-④, ⑦ ainsi que 19 avr		

23 00

		Vole
2308 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
①-④, ⑦ ainsi que 19 avr		
2312 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
⑤, ⑥ sauf 19 avr		

2315 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
⑤, ⑥ ainsi que 31 déc sauf 19 avr		
2316 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
①-④, ⑦ ainsi que 19 avr sauf 31 déc		
2338 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
①-④, ⑦ ainsi que 19 avr sauf 31 déc		
2346 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
⑤, ⑥ ainsi que 31 déc sauf 19 avr		
2348 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1

0 00

		Vole
009 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
①/②-④/⑤, ⑦/① ainsi que 19/20 avr sauf 31 déc/1 jan		
015 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève-Genève-Aéroport →	2
⑤/⑥, ⑦/① ainsi que 31 déc/1 jan sauf 19/20 avr		
015 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
⑤/⑥, ⑦/① ainsi que 31 déc/1 jan sauf 19/20 avr		
017 RE	Gland-Nyon	2
①/②-④/⑤, ⑦/① ainsi que 19/20 avr sauf 31 déc/1 jan		
057 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
⑤/⑥, ⑦/① ainsi que 31 déc/1 jan sauf 19/20 avr		

1 00

		Vole
111 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne	1
①/②-④/⑤, ⑦/① ainsi que 19/20 avr sauf 31 déc/1 jan		
115 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
⑤/⑥, ⑦/① sauf 19/20 avr		
122 RE	Gland-Nyon	2
①/②-④/⑤, ⑦/① ainsi que 19/20 avr sauf 31 déc/1 jan		
145 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
⑤/⑥, ⑦/① ainsi que 31 déc/1 jan sauf 19/20 avr		
155 RE	Gland-Nyon-Coppet-Genève	2
⑤/⑥, ⑦/① ainsi que 31 déc/1 jan sauf 19/20 avr		

2 00

		Vole
245 RE	Allaman-Morges-Renens-Lausanne-Vevey	1
⑤/⑥, ⑦/① sauf 19/20 avr		

Explication des signes

- InterRegio
- RE RegioExpress
- Normal Regio
- ⑤ Pas de vente de billets dans les trains. Les voyageurs sans titre de transport valable s'acquittent d'une surtaxe spéciale
- ⑥ Lundi-vendredi, sauf fêtes générales
- ⑦ Chaque jour, sauf samedis
- ⑧ Samedis, dimanches et fêtes générales
- ⑨ Lundi-samedi, sauf fêtes générales
- † Dimanches et fêtes générales
- Les fêtes générales sont: 1er et 2 jan, Vendredi saint, lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, 1er août, 25 et 26 déc
- ① Lundi
- ② Mardi
- ③ Jeudi
- ④ Vendredi
- ⑤ Samedi
- ⑥ Dimanche

Travaux phase 1